



Revendications du personnel portées et Défendues par les délégués du Personnel.

Du 9 Octobre 2013

Préambule : le compte rendu du mois dernier ne nous à pas été transmis !!! Comme très souvent !!!

Réponse : la direction s'engage en fonction des usages à communiquer régulièrement les comptes rendus.

***SALAIRE :**

-Nous vous demandons de majorer le salaire concernant le travail du samedi comme celui du dimanche.

Réponse : Non.

***CONDITIONS DE TRAVAIL :**

-A quand un bon fonctionnement de la machine AMS.

Réponse : les dysfonctionnements proviendraient du traitement informatique, le chef de service s'en occupe.

-Les salariés du bout chaud vous demandent d'équiper les fours de chauffe de casiers adaptés aux moules pour ne pas les abimer.

Réponse : OK je transmets aux responsables concernés.

-Nous vous demandons les fiches de postes usine et les listes exhaustives des tâches correspondantes.

Réponse : je les ferais éventuellement après la mise en place de l'organisation du travail VIM, par contre la liste des tâches ne pourra pas être exhaustive.

⇒ *CGT : il serait complètement irresponsable qu'une entreprise ne connaisse pas toutes les séquences de travail. C'est un préalable pour analyser les risques professionnels et éviter les accidents du travail.*

-Fusion mauvais fonctionnement de la cabine de dépoussiérage vêtements.

Réponse : elle fonctionne bien.

⇒ *CGT : pourtant ce n'est pas l'avis des salariés du secteur, ni celui de l'inspection du travail qui a constaté l'inefficacité de cette installation. De plus il est nécessaire d'avoir un système performant avant le rapprochement des ateliers AEM- AEG tant que les installations ne sont pas étanches et que les toxines sont propagées dans les ambiances de travail.*

-Où en êtes vous avec les travaux de réfectoire fusion (substances et équipements de protection dans la même pièce que l'alimentaire).

Réponse : les chiffrages sont en cour.

-Lors d'interventions sur les trémies d'enfournements au four1, depuis l'introduction des poussières ESP, les fondeurs sont obligés d'employer systématiquement la barre à mine !!!

Réponse : aucun lien entre les poussières ESP et le nombre d'intervention avec la barre à mine. Sur le four 2 les poussières ESP ne sont pas réinjectées mais il y a autant d'intervention.

⇒ *CGT : à la suite d'un accident du travail dans des conditions similaires, il avait été mis en évidence l'utilisation de matériel électro portatif à la place des barres à mines pour les décolmatages, puis étudier une granulométrie plus importante pour éviter aussi l'empoussièrment. Apparemment un accident du travail ne vous suffit pas !*

Tout en sachant que ce n'est pas votre priorité. Nous vous demandons de combler les postes vacants et d'augmenter l'effectif pour les gros changements et soufflages de machines en équipes.

Réponse : pris note.

-Il y a toujours autant de poussière au four 3 le système de fermeture du sas ne fonctionne pas correctement nous vous rappelons que vous devez protéger les salariés que vous employez.

Réponse : le sas fonctionne correctement, il y a eu un problème d'étanchéité sur la trémie d'enfournement qui est en cours de réparation.

⇒ *CGT : il s'agit du SAS de déchargement calcin!*

***RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE :**

-Les salariés demandent que la pénibilité de leur travail soit reconnue et prise en compte : on peut parler des départs anticipés à la retraite, mais également de reclassement, car il est inadmissible qu'un salarié de plus de 55 ans soit, de nos jours, encore posté devant une machine IS ou qu'un ouvrier ne puisse pas avoir un travail non posté à partir du moment où la demande est formulée !

Réponse : c'est une question traitée en ce moment dans le cadre de la réforme des retraites. Un plan d'action a été signé fin juin, mais il ne traite pas de départs anticipés. Mais de toute façon, nous n'avons pas délégué de la part du groupe pour traiter cette question!

***CONGES PAYES.**

-les salariés demandent un congé supplémentaire à partir de 25ans d'ancienneté.

Réponse : on s'en tient à la convention collective.

***CRISTAL :**

- les salariés de cristal vous demandent une machine à café et un distributeur de sandwiches.

Réponse : ce n'est pas la part de responsabilité de la direction.

- Nous vous demandons de faire réparer la porte d'entrée métallique du côté de la DR qui est très lourde à manoeuvrer et dont la serrure est usée.

Réponse: !!!

- Nous vous demandons de faire réparer l'éclairage intérieur (projecteur).

Réponse: !!!

- Quand allez-vous respecter la législation du travail et rétablir des conditions d'hygiène pour sortir de l'insalubrité et les normes sociales notamment pour ce qui concerne l'absence de négociation annuelle obligatoire non faites depuis trois ans ?

Réponse: !!!

La direction de verallia a reçu « madame la présidente » de Cristal en présence de l'inspection du travail, qu'en est il ressorti, quels engagements ont-ils été arrêtés ?

Réponse : une nouvelle réunion est replanifiée 21/10/13 avec l'inspection du travail, du fait des réponses tardives de la direction de CRISTAL lors de la précédente réunion.

Selon les affirmations non vérifiables du directeur de Cristal, tout est pratiquement réglé ou serait sur le point de l'être !

Réponse: !!!

Avec l'ensemble des expériences négatives de ce type d'exploitation des salariés en particulier, le fait de refuser la prise en compte d'un accident du travail sous prétexte que la victime s'est blessée sur le lieu de travail seul, ou bien d'interdire aux salariés la possibilité de s'asseoir pendant les pauses en présence de Mme la présidenteetc.

Réponse: !!!

Vous comprendrez que les affirmations du directeur sont trop imaginaires pour coller à la réalité et donner du sens social au travail, Cristal c'est germinal et c'est réel sur le site !

Allez-vous rétablir la justice dans le triage ?

Réponse: !!!

***DIVERS :**

-Le tour numérique installé il y a environ 1 an à l'atelier moule va-t-il tourner un jour ?

Réponse : nous avons été sollicités pour lancer une formation sur ce tour!

-Nous vous demandons une présentation du projet plan de circulation interne pour remplir notre mission et défendre les intérêts des salariés sur ce point précis.

Réponse : une communication sera faite. Effectivement, un plan est en cour d'étude.

Nous vous demandons un organigramme de l'établissement à jour.

Réponse : nous ferons en sorte de vous le donné pour la fin du mois.



www.cgt-verallia-chalon.fr

Les élus DP CGT de Verallia Chalon

Chalon le 14 octobre 2013